

Jour de séance 14

le mercredi 19 décembre 2012

10 h

Prière.

Le premier ministre dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé Vivre en santé et bien vieillir : Un rapport du Groupe d'experts du premier ministre sur les aînés, décembre 2012.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 20 décembre 2012, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projets de loi 24, 25 et 14.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la Chambre, sur autorisation, étudie la motion 25, après quoi, sur autorisation, la deuxième lecture du projet de loi 26 sera appelée puis la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 15 et 26 et, sur autorisation, les projets de loi 20 et 23.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 16, Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac ;
- 17, Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants ;
- 18, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière ;
- 19, Loi sur le financement communautaire ;
- 21, Loi modifiant la Loi sur la tutelle des enfants.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Sur autorisation de la Chambre, le premier ministre, appuyé par M. Boudreau, propose ce qui suit :

attendu qu'un important oléoduc ouest-est permettrait l'accès à une quantité considérablement plus grande de pétrole brut canadien au Canada atlantique, assurant ainsi l'approvisionnement ;

attendu que la ville de Saint John est dotée d'un port en eau profonde libre de glaces, qui dispose de compétences et d'expérience en matière de gestion des plus grands pétroliers du monde ;

attendu que la construction d'un oléoduc au Nouveau-Brunswick est dans l'intérêt national, car la capacité d'exporter du pétrole brut de la côte Est rendra les producteurs de l'Ouest canadien moins tributaires

des marchés américains et donnera à nos producteurs un accès aux marchés internationaux;

attendu que la plus grande raffinerie de pétrole du Canada se trouve au Nouveau-Brunswick;

attendu que le Nouveau-Brunswick a une expérience récente de la collaboration efficace avec les autorités réglementaires et les collectivités relativement à des projets de pipelines de ressources énergétiques ;

attendu qu'un grand projet d'oléoduc créerait directement et indirectement d'importantes possibilités d'emploi, tant à l'étape de la construction qu'à long terme, et procurerait des avantages économiques continus à toute la province, à notre région et à l'ensemble du pays;

attendu que le pétrole brut canadien fourni à notre raffinerie par oléoduc réduirait les coûts de production et accroîtrait la compétitivité du pétrole raffiné;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick appuie à l'unanimité la construction d'un oléoduc ouest-est afin de transporter du pétrole brut de l'Ouest vers Saint John. (Motion 25.)

La question proposée, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se termine. La motion 25, mise aux voix, est adoptée.

Il est unanimement convenu d'appeler sans préavis la deuxième lecture du projet de loi 26.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 26 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 26, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Il est unanimement convenu d'étudier le projet de loi 26 en Comité plénier sur-le-champ.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 15, Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif ;
- 23, Loi modifiant la Loi sur les parcs ;
- 26, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

- 20, Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 16 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

- | | |
|---|----------------------|
| rapport annuel de l'Agence des services internes pour 2011-2012 | (18 décembre 2012) ; |
| rapport annuel de l'Agence de gestion des véhicules pour 2011-2012 | (18 décembre 2012). |

